

Procès-verbal d'une séance extraordinaire, tenue le 23 septembre 2019 au lieu habituel des délibérations sous la présidence de monsieur le maire Martin Roch et à laquelle les conseillers suivants sont présents, soient :

Mme Julie Bois
M. Simon Roy
Mme Lucie Crépeault
M. Félix Offroy
M. Sébastien Morand

Tous membres du conseil et formant quorum.

Madame Anne-Renée Jacob, secrétaire-trésorière et directrice générale, est également présente.

2019-09-134 1. Ouverture de la séance et présences

À 18 h, il est proposé par monsieur le conseiller Félix Offroy et unanimement résolu par les conseillers que la séance soit ouverte.

Adoptée

2019-09-135 2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur le conseiller Sébastien Morand et unanimement résolu par les conseillers d'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire tel que présenté dans l'avis de convocation.

Séance extraordinaire du conseil municipal
Municipalité de St-Mathieu-d'Harricana
lundi 23 septembre 2019 à 18 h
Ordre du jour

1. Ouverture de la séance et présences
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Administration
 - 3.1 Situation de la décharge du lac des Hauteurs
 - 3.2 Autorisation de travaux au champ d'épuration municipal
 - 3.3 Octroi du contrat de rechargement du chemin Dénommé
4. Période de questions sur les sujets inscrits à l'ordre du jour
5. Levée de la séance

Adoptée

3. Administration

3.1 Situation de la décharge du lac des Hauteurs

Mention est faite concernant la mise en demeure que la MRC d'Abitibi a reçu au sujet de la situation de la décharge du lac des Hauteurs.

2019-09-136 3.2 Autorisation de travaux au champ d'épuration municipal

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu un avis de non-conformité du ministère de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques (MELCC) ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit mettre en place des équipements de mesure de débits et planifier une réfection majeure de son système ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une offre de services professionnels de SNC-Lavalin Stavibel inc. pour l'accompagner dans ce projet ;

CONSIDÉRANT QUE l'offre est de moins de 25 000\$, il s'agit donc d'un contrat de gré à gré;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur le conseiller Sébastien Morand et unanimement résolu par les conseillers de confier ce mandat à SNC-Lavalin Stavibel inc. et d'autoriser la directrice Anne-Renée Jacob à signer tous les documents relatifs à cette offre de service.

Adoptée

Je, soussignée secrétaire-trésorière, certifie par la présente qu'il y a les crédits suffisants pour les dépenses décrites ci-dessus.

Anne-Renée Jacob, secrétaire-trésorière

2019-09-137 3.3 Octroi du contrat de rechargement du chemin Dénommé

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite poursuivre ses travaux de rechargement de gravier au chemin Dénommé ;

CONSIDÉRANT QUE l'article numéro 936 du code municipal ordonne que tout contrat de plus de 25 000\$ et de moins de 100 000\$ ne soit adjugé qu'après demande de soumission écrite auprès d'au moins deux entrepreneurs ou selon le cas, deux fournisseurs;

CONSIDÉRANT Qu'à la date et à l'heure fixée deux (2) soumissionnaires ont déposé une soumission et qu'elles sont conformes ;

CONSIDÉRANT QUE les coûts soumissionnés sont :

Les Entreprises Roy et frères	24 791,58 \$ taxes incluses
Béton Fortin	22 547,18 \$ taxes incluses

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Simon Roy et unanimement résolu par les conseillers d'octroyer le contrat de rechargement du chemin Dénommé à Béton Fortin et de mandater madame Anne-Renée Jacob, directrice générale à procéder à la signature du contrat.

Adoptée

Je, soussignée secrétaire-trésorière, certifie par la présente qu'il y a les crédits suffisants pour les dépenses décrites ci-dessus.

Anne-Renée Jacob, secrétaire-trésorière

4. Période de questions sur les sujets inscrits à l'ordre du jour

Aucune question de l'assistance.

2019-09-138 5. Levée de l'assemblée

À 18 h 38, il est proposé par monsieur le conseiller Félix Offroy et unanimement résolu par les conseillers que la séance soit levée.

Adoptée

Martin Roch, maire

Anne-Renée Jacob, secrétaire-trésorière